

6 May 1811
Délibération
periodique

La Mil huit cent ouze de L'An de Mai à six heures Du Matin
 Les Membres Composants Le Conseil Municipal De la Commune De Combe
 Canton Delavastre Département De La Charente assemblé au Bureau
 Municipal D'après les Dispositions D'ordre. 1^e Du Direct. intérieur Du
 14 février 1806 et la lettre Circulaire Dem. Le Préfet De ce département
 Du 8 avril dernie, D'après La Convocation Du Maire Delavastre Commune
 assister à Deliberer Sur le Contrôle sur l'Etat Circulaire; —
 on Était en Nombre suffisant pour Deliberer, Le Etat Constitué
 en Salle sous la présidence Du Maire, lequel assemblé Le Conseil

De Commencement l'operation) par l'examen du Compte administratif à
quoi le Conseil a obtenu et le Conseil présente comme il suit
Compte administratif Du Maire pour l'exercice de 1810

Le Maire de la Commune de Combier a déclaré au Conseil n'avoir fait aucune recette pour le Compte de la commune en l'an 1810, et n'avoir ordonné ou payé pour l'année dernière que celle votée au Budget excepté l'entretien d'une somme de trois francs payable au P. Vincent Néelie destinée à augmenter pour l'entretien de trois volumes de bulletins des lois tombs X, XI, & XII de la quatrième série, dont sera fait mention dans le Compte à rendre par le percepteur de l'état communal pour l'exercice de l'an 1810.

La t. ay escomme et approuvé par le Conseil, il a été délibéré de faire avancer le P. de l'ordre de la commune pour qu'il soit approuvé par le Conseil en séance et devenir pour le exercice de l'an 1810 tel quel introduit au sein du Bureau du Maire. Compte tenu et des pieces attachées au nombre de onze pièces, tel quel en l'état Commune & ville.

Departement de la Charente arrondissement D'Angoulême Commune de Combier

Compte que le percepteur de la commune de Combier rend au Conseil Municipal de la commune des Centimes additionnelles déclarées 1810 & déboursées des années antérieures

Révenus votés au Budget de 1810

Centimes aux constitutions pour le personnel et mobilier	242 ^f 50 ^c
Dixième du chiffre des salaires par appens	31 " "
Encassee provenant des Comptes des années antérieures	12 ^f 01 ^c
Total des revenus en des dépenses suivant le budget	398 ^f 81 ^c

Dépenses arrêtées au Budget de 1810

Le 20 ^e du mois destiné à la compagnie de l'armée	12 ^f 62 ^c
abonnement au Bulletin des lois	6 " "
abonnement au Bulletin administratif	9 " "
français de l'état civil	22 28
indemnité aux agents pour le logement fourni	12 " "
français du Bureau du Maire	48 " "
Déport de l'assemblée	1 80
Salaires du percepteur du canton	35 " "
appartement de la commune	12 " "
Déport de mendicité	30 " "
Logement du percepteur de la commune	100 " "
Total des dépenses portées au budget	288 ^f 20 ^c

Réultat Du Compte Suivant Le Budget

La Recette totale en Dr - - - - -	398 f 51 c	(166 f 88)
La dépense en Dr - - - - -	288 - 20 -	
Partant La Recette lessée la dépense de	110 f 31 c	

Récttes Effectives Suivant Les Notes De 1810.

Centimes additionnés à la contribution foncière - - - - -	220 f -	-
jeté à cette Personne et Mobilier - - - - -	22 - 50 -	-
Dixième Du Produit Des Pâturages etc. - - - - -	33 - 27 -	-
Caissier Du Compte De 1808 4 au 14 au 1806 - - - - -	50 - 23 -	-
Total Des Revenus et Des Revenus - - - - -	326 f - 00 c -	-

Dépenses Effectives D'après les Pièces justificatives

1. Payé vers le moyen de Mandat le 5 juillet 1811 - - - - -	304 - 00 c
2. Payé pour registre de l'état civil et timbre de l'abonnement au Bulletin administratif payé quittance du 8 mars 1810 - - - - -	31 f 27 c -
3. Payé pour 20 francs revenus Commune et abonnement au Bulletin des lois payé quittance du 8 mars 1810 Lef. Dr. - - - - -	19 - 62 -
4. Payé au Pâtiot du Canton Suivant quatre quittances - - - - -	33 - 0 -
5. Payé aux armes d'escu de l'ordre à un homme pour l'abonnement de trois volumes du Bulletin de Lois le 14 x ^{me} 1810 Lef. Dr. - - - - -	3 - -
6. Payé au P. amitié lettre déposée à la Commune pour son logement Suivant l'appréciation du 21 x ^{me} 1810 Lef. Dr. - - - - -	100 - -
7. Payé au receveur municipal de l'arrondissement pour le dépôt des rentes payé quittance du 29 x ^{me} 1810 Lef. Dr. - - - - -	9 - 10 -
8. Payé à l'appartement de l'ad. communal par Mandat du semaine 1811 pour l'an 1810 Lef. Dr. - - - - -	12 - -
9. Payé au Maire de l'arrondissement comme l'an 1810 Des dépenses francai d'une quarantaine francs pour les frais de Bureau, et d'une franc pour l'agencement qu'il fournit à la commune pour l'an 1810 Suivant l'appréciation du 4 juillet 1811 c) - - - - -	60 - -
Total Des Dépenses Effectives - - - - -	299 f 99 c -

Réultat Du Compte Effectif

La Recette en Dr. - - - - -	326 - 00 -
La Dépense est de - - - - -	299 - 99 -
Partant La Recette lessée la dépense de - - - - -	26 f 1 c

Le même somme l'excédent de Recette en Demande à la Caisse
D'ad. Pécytant, le Dr. sera fait mention au Budget de
l'an 1812 c) après:

Et au même instant L'ad. P. demandera Pécytant à déposer
sur les bureaux de l'assemblée qui doit rendre concernant les titres
affectés au Garde champêtre Dépaysante Commune, pour l'année

Déclarée 1810 avec les pièces utiles à l'ordre du Compte au nom de la
 Cinq Lequel Compte est ainsi composé /
 Département de la charme /
 arrondissement Dangousteau /
Commune de Combier

Compte que le percepteur de la Commune de Combier rend à
 l'ayant du Produit du solde du Garde chasseur de lad. Commune.
 Pour l'an 1810 rendu exceptionnel par M. le Préfet /.

Réserve totale Produit du solde.

1	une unité de salaire du Garde chasseur - - - - -	200 f "
2	trois centimes par franc pour confection du solde - - - - -	6 - 63
3	cinq centimes par franc pour frais d'exécution - - - - -	11 - 37
	Montant total du solde de 1810 - - - - -	218 f 00"

Dépense effectuée

1	Paié au Garde chasseur suivant quatre mandats Déclaré préfet, acquitté l'an 1810 De - - - - -	200 f " -
2	frais de confection du solde - - - - -	6 - 63
3	frais d'exécution - - - - -	11 - 37
4	Paié au Receveur particulier pour le traitement du Garde général suivant l'acte du 29 juillet 1810	6 - -
	Total des dépenses effectuées - - - - -	224 00"

Résultat du Compte.

La dépense totale en dép. de - - - - -	224 f " -
La recette totale en dép. de - - - - -	218 - - -
Partant la dépense excède la recette De - - - - -	6 f "

Dérogation somme de six francs avancée par le percepteur
l'an 1810 il sera remboursé l'an prochain de l'an 1811 - -

Les susdits Comptes vu le 30 aout 1810, le conseil a délibéré
qu'il sera déposée avec les pièces justificatives d'ici un et trois
mois à présenter à l'assemblée autorisant le budget de l'arrondissement
pour être par eux vérifiée corrigée et arrêté définitivement

Le Maire a signé le conseil de procéder à la formation du
Budget de cette commune de Combier pour l'exercice
l'an 1812 il y a été procédé de la manière en amont qui suit

Budget déclaré 1812

Réserves De La Commune

Centimes aux Contributions fonciers Mobilier en Sonctuaire	147 242 ^f - 50 ^c
Dixième Du Produit Des Parties y ait appartenue - - - - -	30 - - -
Encaisse de la partie de Compte De 1810 y ait appartenue - - - - -	26 - 01
Total Presenté Du Réservé De 1812 - - - - -	<u>298^f - 51^c</u>

Dépense De La Commune

de 20 ^e D'Invenem pour La Compagnie Des Messes - - - - -	13 ⁴⁰ - 62 ^c -
abonnement au Bureau des Lois - - - - -	8 - - -
abonnement au Bureau Administratif - - - - -	9 - - -
Frais Des Registres Et Etat Civil - - - - -	22 - 28 -
judicature au Maire pour Le logement qui fournit à la commune - - - - -	19 - - -
Frais du Bureau du Maire à l'Office du Génie - - - - -	48 - - -
Déport De Sureté - - - - -	1 - 30 -
Façade d'Urgence de la Salle, respectueuse - - - - -	38 - - -
appartement de la Commune - - - - -	12 - " -
Réserve des Boutinnes des Lois, et administratif - - - - -	3 - " -
Déport De Mendiante - - - - -	30 - " -
Logement Du Défenseur - - - - -	100 - " -
Total Des dépenses De 1812 - - - - -	<u>295^f - 20^c</u>

Résultats Du Budget De 1812

La Recette en Dr - - - - -	298 ^f - 51 ^c
La Dépense En Dr - - - - -	295 - 20
Parties Restera En Caissé - - - - -	<u>3^f - 31^c</u>

Le Maire ayant La Concession De Deliberer Sur Différents Objets
 qui interpellent La Commune, le Dr ou Partie Soit Designée à Signer
 Dans L'acte de Monsieur Le Préfet du 8 Avril Dernier transmis au
 Conseil Des Actes De l'Assemblée N° 28, dont Lecture a été faite
 au Conseil par le Maire, Plusieurs Membres ont Demandé
 à prendre Connaissance des précédentes Deliberations du Conseil
 Notamment celles des années 1807, 1808, & 1809 auxquelles L'autorité Supérieure
 ne les a pas accordez, Lecture faite devant Le Conseil y a été faite
 et a été arrêté parmi D'autres Deliberations apprendre grand plaisir
 du décret de l'Assemblée de la Commune à La Défense des habitans, D'après
 cette, le Maire admettra à la session close et terminée

J'augeron pajof Chavrier Cignac Jampol G

Lauzon

Forestier

Bouilland